

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Juillet à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet de pérennisation des conditions d'accueil du public et des artistes au Théâtre-Plan de financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Michel COLONNA, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, François-Joseph SCANAVINO à Ange LARI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Yannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'état du bâtiment abritant le théâtre municipal nécessite des travaux afin de pérenniser les conditions d'accueil du public et des artistes.

Ces travaux consistent à :

- Rénover les équipements scéniques (son et lumière) et partiellement la salle de spectacle ;
 - Remplacer la pompe à chaleur de la salle de spectacle ;
 - Aménager et réhabiliter le hall d'accueil du public.

Ce projet a été estimé à 281 301 € HT et se décompose comme suit :

- Equipement scénique/transition LED obligatoire : 131 348 € ;
- Rénovation partielle sièges salle de spectacle : 55 020 €
- Pompe à chaleur : 20 013 € ;
- Aménagement du hall d'entrée – Amélioration des conditions d'accueil du public : 74 920 €

Le Maire propose le plan de financement suivant :

		Montant H.T
Collectivité de Corse	60%	168 781 €
Commune de Propriano	40%	112 520 €
Total		281 301 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de pérennisation des conditions d'accueil du public et des artistes au Théâtre.
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget primitif 2024 de la Ville.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 08.07.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 09.07.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240705-2024-056BB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024

Fait à PROPRIANO, le 05 Juillet 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

